2.3- Les membres associé·e·s

L'Institut prévoit une catégorie de membres associé·e·s permettant d'accréditer des travailleurs·euses, chercheur·e·s, professionnel·le·s, étudiant·e·s (non-inscrit·e·s à une concentration en études féministes ou dans un programme d'études de l'Institut), cadres ou personnel enseignant (de l'UQAM ou de l'extérieur), qui sont susceptibles d'apporter une contribution significative au développement du champ de recherches et d'études féministes.

Ces personnes deviennent membres sur une base volontaire en soumettant une demande d'accréditation au Conseil de l'Institut.

Les critères d'habilitation pour cette catégorie de membres sont les suivants :

- Déposer une demande d'accréditation auprès de l'Institut;
- Être engagé·e dans une perspective féministe dans l'enseignement, la recherche ou l'intervention dans le champ de recherches et d'études féministes;
- Adhérer aux objectifs généraux promus par l'Institut;
- Faire preuve de son intérêt et de son implication dans le champ de recherches et d'études féministes, que ce soit par sa compétence, des publications, des travaux de recherches, des travaux de création ou des actions reconnues.

Bon à savoir

La durée de l'accréditation est de 3 ans.